

## DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du  
Code Général des Collectivités Territoriales)

**N° 2025/48**

### 1.4 – Autres types de contrats

**Approbation de l'offre de la société DS CREP concernant des travaux de rénovation à neuf du réseau d'évacuation de tous les points d'eau du groupe scolaire Robert Hossein à GRANS**

Envoyé en préfecture le 17/06/2025

Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le 17/06/2025

ID : 013-211300447-20250616-DEC\_2025\_48-AU



Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n°2022/71 du 4 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000,00 euros HT (quatre-vingt-dix mille euros),

Considérant la volonté de la Commune d'effectuer des travaux de rénovation à neuf du réseau d'évacuation de tous les points d'eau du groupe scolaire Robert Hossein, Boulevard Victor Jauffret- 13450 GRANS,

Vu la consultation lancée auprès des sociétés DS CREP, SARL DAVID CARROZZA et DRF SERVICES,

Vu les trois offres remises et l'analyse de celles-ci,

Considérant que l'offre de la société DS CREP enregistrée en Mairie le 16 juin 2025 sous la référence GED 2025- 2234 correspond au besoin exprimé par la Commune et est économiquement la plus avantageuse,

### **DECIDE**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

D'approuver l'offre de la société DS CREP, 372 voie Aurélienne- 13450 GRANS, relative aux travaux de rénovation à neuf du réseau d'évacuation de tous les points d'eau du groupe scolaire Robert Hossein pour un montant de 12 850.00€ HT (douze mille huit cent cinquante euros hors taxes), soit 15 420.00 € TTC (quinze mille quatre cent vingt euros toutes taxes comprises).

#### **Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

#### **Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, aux services techniques, au service de la Commande Publique et au service des Finances.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04 91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Fait à GRANS, le 16 juin 2025

Publié le 17/06/2025

Le Maire,

**Philippe LEANDRI**

Signé par : Philippe  
LEANDRI  
Date : 17/06/2025  
Qualité : SIGNATURE  
DOCUMENTS ACTES

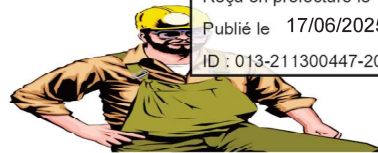


Envoyé en préfecture le 17/06/2025

Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le 17/06/2025

ID : 013-211300447-20250616-DEC\_2025\_48-AU



**DS CREP**  
**MULTI-TRAVAUX**  
**CHAUFFAGE – ELECTRICITE**  
**REGLAGE DES BRULEURS**  
**AGREE GAZ / PGN/PGP**  
**PLOMBERIE – SANITAIRE**  
**INSTALLATION - DEPANNAGE**  
**PETITE MACONNERIE**

**Tel : 06 50 98 42 92**

**GRANS LE : 10 05 2025**

**Mairie de Grans - Centre technique Municipal**  
**Sécretariat à l'attention de mesdames**  
**Mr CALLAMAND**  
**Bd Victor Jauffret - 13450 GRANS**

**DEVIS : Groupe Scolaire Robert Hossein**

DESIGNATION	P.H.T.	REMISE	P.T.H.T.	TVA 20%	P.T.T.C.
<b>Travaux de plomberie : reprise du réseau d'évacuation de tous les points d'eaux des WC de l'école suite à une mauvaise pente</b>					
Réalisation de 45 mètres d'ouverture du sol et sur 40 cm de largeur et évacuation des gravats	2 600 €				
Dépose des 2 wc PMR, de 2 laves mains, d'un lavabo, d'un évier cuisine et évacuation des 2 bacs à douche	1 150 €				
Réalisation du réseau d'évacuation de tous ces points d'eaux avec la pente et la mise de sable en amont, jusqu'au regard extérieur et condamnation de l'ancien réseau	3 900 €				
Rebouche des saignées avec du béton et remise en place du carrelage au sol R11 antidérapant avec colle carrelage et réalisation des joints	3 600 €				
Fourniture et pose de bac 80×80 antidérapant, remise en place des 2 rangés de faïence et réalisation des joints	1 600 €				
<b>TOTAL</b>	<b>12 850 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 850,00 €</b>	<b>2 570,00 €</b>	<b>15 420,00 €</b>

**SARL DS CREP au capital de 1000 € Siret : 904 297 454 00012**

**372 voie aurelienne 13450 GRANS Tél 06 50 98 42 92**

Le Maire, Philippe LEANDRI

Dûment habilité par décision n° 2025/48 du 16/06/2025